

CONSULTATION EN VUE DE
L'ÉLABORATION DU PLAN
DIRECTEUR EN TRANSITION,
INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES POUR LE QUÉBEC

Se donner les moyens de nos ambitions



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Mémoire remis à Transition
énergétique Québec

Janvier 2018

Un environnement bâti de qualité, ça profite à tous.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est un ordre professionnel qui a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'OAQ s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. Dans le prolongement de sa mission de protection du public, il est particulièrement sensible aux enjeux de développement durable. L'OAQ compte à ce jour plus de 3900 membres et plus de 1100 stagiaires en architecture.

CONSULTATION EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION,
INNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES POUR LE QUÉBEC
SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS





MISE EN CONTEXTE

L'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), récemment créé par le gouvernement, a organisé en novembre et décembre 2017 une consultation publique menée par l'entremise d'ateliers thématiques et d'un questionnaire en ligne dans le but d'élaborer son plan directeur 2018-2023 en transition, innovation et efficacité énergétiques. Des cahiers du participant comportant des questions transversales et d'autres propres à chacun des huit thèmes traités ont été publiés.

L'OAQ n'a pu assister aux ateliers, mais a été invité à produire un document écrit pour émettre ses commentaires et répondre aux questions posées.

Le présent mémoire s'inscrit dans ce contexte. L'OAQ se prononce sur les thèmes en lien avec sa mission en quatre parties distinctes :

- Aménagement du territoire
- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment commercial et institutionnel (CI)
- Sujets horizontaux

Ce n'est pas la première fois que l'OAQ se prononce sur ce sujet. Au fil des années et des consultations, il a déposé plusieurs documents auprès de différents paliers de gouvernement, notamment le mémoire *Améliorer le cadre bâti pour lutter contre les changements climatiques* (février 2012) et *Passer à l'action!* (octobre 2013 et février 2015).

À l'échelle municipale, il a déposé devant les instances montréalaises les mémoires suivants : *Vers une cure de désintoxication pour Montréal* (printemps 2016) lors de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles; *Pour un cœur en santé et à échelle humaine*, également auprès de l'OCPM, cette fois pour une consultation portant sur la Stratégie centre-ville de Montréal; *Pour des bâtiments à la hauteur des ambitions montréalaises*, devant la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de Montréal, lors de la consultation publique sur la réglementation et les outils municipaux sur le bâtiment durable de la Ville de Montréal.

Bon nombre des commentaires et recommandations contenus dans ces mémoires sont pertinents en ce qui concerne la transition énergétique du Québec et nous en reprenons ici plusieurs. L'OAQ n'a pas modifié ses positions depuis, bien au contraire.

Plusieurs articles ou dossiers d'*Esquisses*, le magazine de l'OAQ, concernent la durabilité du cadre bâti et portent sur les meilleures pratiques dans ce domaine au Québec ou ailleurs. Citons entre autres « Changements climatiques : L'urgence d'agir » (vol. 27, n° 1, printemps 2016) ou encore « Certifications vertes : Le perfectionnement des cadres » (vol 26, n° 1, printemps 2015).



En 2016, le conseil d'administration de l'OAQ a décidé d'appuyer officiellement le Défi 2030. Cette campagne internationale lancée en 2007 par l'organisme à but non lucratif Architecture 2030 vise à éliminer, d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'ensemble du cadre bâti.

En ce qui a trait aux nouvelles constructions et aux rénovations majeures, les participants s'engagent à réduire radicalement leur consommation d'énergie par rapport à la moyenne des bâtiments de même type construits dans leur région. Les objectifs de réduction sont de 70 % immédiatement, de 80 % d'ici 2020, de 90 % d'ici 2025, pour aboutir à des bâtiments carboneutres en 2030. On s'attaquerait ensuite au cadre bâti existant en visant l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, le Défi 2030 propose des stratégies et donne des exemples qu'il diffuse sur son site Web¹.

Nous ne sommes pas les seuls à appuyer le Défi 2030 au Canada. L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), l'Ontario Association of Architects, le Conseil canadien du bâtiment durable et la Ville de Vancouver s'y sont déjà ralliés. Nous invitons le gouvernement à y adhérer formellement, à le mettre en œuvre dans ses propres constructions, à en faire la promotion et à assurer le suivi adéquat. Le Québec enverrait ainsi un message clair, dans la lignée de sa participation à la Conférence de Paris sur le climat en 2015.

L'OAQ porte également, depuis 2014, un projet de politique québécoise de l'architecture qui a fait l'objet de dossiers journalistiques² et de deux mémoires³ déposés auprès du gouvernement. Cette démarche a reçu de nombreux appuis : 50 villes et arrondissements ont adopté une résolution en faveur de l'adoption d'une telle politique par le gouvernement du Québec. Lors de notre Forum pour une politique québécoise de l'architecture, le 28 septembre dernier, nous avons présenté une déclaration qu'il est possible de signer sur notre site⁴. Jusqu'à présent, plus de 4000 personnes ont appuyé cette déclaration, qui mentionne l'influence réciproque entre l'architecture et l'environnement, le développement durable et les changements climatiques. Une politique québécoise de l'architecture permettrait d'adopter une vision d'ensemble et des actions cohérentes en ce qui concerne notre cadre bâti, notamment en ce qui a trait aux enjeux liés à l'énergie.

¹ Voir le site Web du Défi 2030, [en ligne], [2030palette.org].

² « Politique de l'architecture : À notre tour », *Esquisses*, vol. 28, n° 3, [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Esquisses/ESQ2803-PQA/ESQ2803.pdf] et « Politique nationale de l'architecture : Les moyens de nos ambitions », *Esquisses*, vol. 24, n° 1, [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Esquisses/ESQ2401-Politique_nat/ESQ2401_web.pdf].

³ « L'architecture, un pilier de la culture », [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Pprises_position/MEM_OAQ_Politique_culturelle_2.pdf] et « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », [en ligne], [bit.do/cBnWz].

⁴ Voir le site de l'OAQ, [en ligne], [www.oaq.com/declaration.html].



INTRODUCTION

L'Ordre des architectes du Québec se réjouit d'avoir la possibilité de s'exprimer puisqu'il souscrit pleinement aux objectifs d'une transition énergétique pour le Québec, voire à une véritable « révolution » énergétique comme le préconisent les experts⁵.

Une prise de conscience et la mise en œuvre d'actions vigoureuses sont nécessaires dans ce domaine. L'intérêt collectif impose d'agir sans tarder, car, plus on attend, plus les solutions seront chères et complexes. Il ne faut donc pas en rester aux bonnes intentions.

Or, le gouvernement a un grand pouvoir d'intervention et d'influence. Face aux défis de la transition énergétique, il a la responsabilité d'agir. TEQ fait partie des moyens d'action dont s'est doté l'État pour atteindre les objectifs collectifs du Québec. Sa création récente et son nom porteur de sens sont à la fois une occasion et une responsabilité. Son plan directeur en préparation doit être à la hauteur des attentes et des enjeux. L'organisme doit se positionner comme un acteur incontournable et se concentrer sur l'obtention de résultats concrets et suffisants.

Dans le présent mémoire, nous commentons les éléments mis de l'avant par TEQ et répondons aux questions indiquées dans les cahiers du participant. Nous avons divisé nos commentaires en quatre parties, trois pour les secteurs en lien avec la mission de l'OAQ et mentionnés plus haut, auquel s'ajoute une quatrième partie portant sur les sujets horizontaux. Notons qu'il y a un bon nombre de mesures auxquelles l'OAQ est favorable, mais sur lesquelles il n'a aucun commentaire particulier à formuler; c'est pourquoi elles ne figurent pas dans ce qui suit.

⁵ Karl Rettino-Parazelli, « Le Québec aurait besoin d'une "révolution énergétique" », *Le Devoir*, 14 décembre 2017, [en ligne], [<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/515370/le-quebec-aurait-besoin-d-une-revolution-energetique-pour-atteindre-ses-cibles-de-reduction-de-ges>].



PARTIE 1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A Description du secteur Mise en contexte et enjeux

L'OAQ adhère aux constats dressés par TEQ pour mettre en contexte le domaine de l'aménagement du territoire et les sujets liés, et introduire les questions qui sont ensuite posées.

› L'OAQ en profite pour mentionner qu'en plus d'être porteur d'un projet de politique québécoise de l'architecture, il est membre de l'alliance ARIANE. Celle-ci milite en faveur de l'adoption d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Si l'on veut prendre collectivement les bonnes décisions, il faut en effet élaborer une vision d'ensemble. Il est bien que les municipalités puissent développer leur territoire en fonction de leur spécificité, mais cela ne dispense pas le Québec de se doter d'un cadre général. En effet, le risque de concurrence malsaine entre municipalités n'est pas négligeable.

Nous invitons donc le gouvernement à adopter une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, comme le préconise l'alliance ARIANE.

› En ce qui concerne le vieillissement de la population, l'OAQ considère qu'il est nécessaire de renforcer les milieux de vie complets, qui mêlent les fonctions comme les populations, et dans lesquels tous les services sont situés à proximité et accessibles en transport actif ou collectif. À titre d'exemple, les résidences pour aînés logées dans des immeubles de grande taille exclusivement réservés à cette population et situés à l'écart de milieux de vie agréables le long de grands axes routiers nous semblent faire partie d'un modèle dépassé.

› En général, la meilleure façon de lutter contre l'étalement urbain est de donner envie au plus grand nombre de vivre en ville. Toutefois rendre les zones urbaines attractives ne suffit pas : vivre en ville doit être possible, donc abordable, pour tous.

Les habitants de la ville ont moins recours aux énergies fossiles que ceux de la banlieue. Il faut donc lutter contre l'étalement urbain en utilisant tous les espaces dont on peut disposer pour densifier les villes.

Les villes ont la responsabilité de planifier en amont, à toutes les échelles, et de se conformer aux décisions qu'elles prennent, mais le gouvernement peut leur venir en aide à bien des égards, par exemple en s'assurant que le processus de planification est bel et bien réalisé ou en collaborant au financement de certaines infrastructures. Tout nouveau quartier devrait ainsi être pensé en prévoyant en amont le transport en commun qui garantira la mobilité de ses habitants.



Il faut aussi accompagner les municipalités dans l'utilisation des zones blanches, des terrains contaminés (en prévoyant leur décontamination en fonction des usages à venir), des parcelles vacantes, des grands stationnements bitumés et même des bâtiments vides (anciennes usines, anciens commerces ou entrepôts de grande taille, bâtiments religieux, etc.). L'abolition du programme ClimatSol en 2015 est regrettable.

Il serait important de rétablir un programme gouvernemental spécifique ou des incitatifs qui, sous certaines conditions, aident les municipalités ou les promoteurs qui sont prêts à utiliser une parcelle vacante ou à décontaminer un terrain. En effet, dans les quartiers centraux, le prix des terrains rend les projets les plus souhaitables (par exemple reconstruire un triplex sur une parcelle vacante bordée de triplex) très difficiles à rentabiliser. Du coup, le propriétaire du lot préfère laisser son terrain vide, spéculant sur sa valeur ou sur d'éventuels changements de zonage, pendant que des voisins doivent s'accommoder d'un terrain vague et que des familles déménagent en banlieue.

› La marche et le transport collectif sont cités dans le cahier du participant de TEQ, mais, étrangement, le vélo ne l'est pas. Or, dans les zones urbaines denses de Montréal ou de Québec, le tiers des déplacements vers un lieu de travail font moins de cinq kilomètres⁶. Le cyclisme utilitaire est une excellente solution pour des trajets de cette distance. De façon générale, pour favoriser la marche et le vélo, des infrastructures sécuritaires et conviviales doivent être mises en place. Là encore, le gouvernement peut jouer un rôle en soutenant les municipalités qui privilégient ce type d'aménagements.

› Le document mentionne aussi les écoquartiers. En effet, la ville durable est faite de quartiers durables, c'est-à-dire de quartiers à densité élevée où l'on met l'accent sur la qualité de vie des habitants et des travailleurs. Il s'agit de quartiers où la mixité des usages permet de limiter les déplacements en automobile et où le logement collectif à dimension humaine est privilégié au détriment de la maison unifamiliale isolée.

Le terme « écoquartier » est apparu en Europe il y a une vingtaine d'années pour caractériser certains secteurs des villes où les efforts d'aménagement durable sont conséquents, cohérents et suivis, et ce, sur tous les plans. Le premier et le plus connu est le quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne, aménagé à partir de 1996.

Depuis quelques années, le terme est repris au Québec. Malheureusement, il est galvaudé, car souvent utilisé par des promoteurs ou des élus à des fins de marketing. Des promoteurs présentent leurs projets immobiliers comme des « écoquartiers » sans que la vision qui les porte soit cohérente ou globale. Un lotissement constitué uniquement de maisons unifamiliales avec garage et dans un lieu peu accessible par le transport en commun ne peut pas être qualifié d'écoquartier, et ce, même si les maisons en question sont écoénergétiques. Cela induit les acheteurs de résidence et les citoyens en erreur.

⁶ Équiterre, « Transport actif, fiche d'information », [en ligne], [equiterre.org/fiche/transport-actif].



Étant donné la nécessité de communiquer clairement et simplement, le gouvernement - à travers TEQ ou autrement - devrait définir les critères précis de ce qu'est un écoquartier dans le contexte québécois, en s'assurant d'être cohérent et suffisamment exigeant. Il existe des modèles en ce sens. La France s'est dotée en 2012 de *La Charte des ÉcoQuartiers* et d'un label (une appellation) associé. Au Québec, l'organisme Vivre en Ville a publié en 2013 le document *Vers une charte des écoquartiers*⁷.

Une appellation «Écoquartier» ou une charte des écoquartiers pourrait être associée à certains projets. Cela permettrait aux plus exemplaires d'entre eux de bénéficier d'un avantage sur le marché. Les municipalités pourraient également imposer cette appellation aux différents acteurs concernés lorsqu'elles ouvrent de nouvelles zones aux promoteurs, comme certaines le font en exigeant des bâtiments municipaux certifiés LEED. Elles pourraient aussi se servir de l'appellation en question pour conscientiser les citoyens aux principes du développement durable.

⁷ Site Objectifs écoquartiers de Vivre en Ville, [en ligne], [<http://objectifecoquartiers.org>].



B1 Sujets de consultation Objectif et mesures

Mesure 1: Consolider et densifier les milieux de vie.

Mesure 2: Localiser de façon optimale les activités structurantes et de proximité dans les pôles d'activité desservis par le transport collectif ou faciles d'accès par un mode de transport actif.

Ces deux mesures sont essentielles et, sur ces aspects, le gouvernement doit donner l'exemple. L'ensemble des bâtiments de l'État, mais aussi des sociétés d'État, des organismes parapublics et tous les bâtiments financés par le gouvernement, devrait faire l'objet d'une réflexion rigoureuse quant à leur emplacement. Par exemple, si l'on veut lutter contre l'étalement urbain et renforcer les centres des villes et des villages, il faut cesser d'installer des magasins de la Société des alcools du Québec en périphérie ou d'implanter des écoles ou des hôpitaux en bordure de champs. De même, il faut cesser de construire des arénas au milieu d'immenses stationnements.

L'alliance ARIANE a tenu une consultation sur le sujet en 2016 et a produit un communiqué⁸.

L'une des bonnes façons de lutter contre l'étalement urbain et l'un des avantages de le faire est de protéger rigoureusement les terres agricoles, notamment aux abords des zones urbaines, où elles sont de plus en plus rares et précieuses, et où elles constituent une frontière naturelle. Or, la superficie du territoire agricole ne cesse de diminuer au Québec, malgré la protection dont ce dernier est censé bénéficier. La pression est constante.

À l'inverse de ce qui se produit depuis quelques mois, il faut renforcer les pouvoirs et les moyens d'action de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Parce qu'elle détient l'expertise, elle est la mieux placée pour analyser les dossiers de demande de changement de vocation de ces terres.

Mesure 3: Encourager l'utilisation accrue par les municipalités de leurs pouvoirs fiscaux pour soutenir la mobilité durable.

L'OAQ souscrit à cette mesure. À ce propos, l'idée a été émise récemment dans un article de *La Presse* de taxer les grands stationnements bitumés de Montréal et plus largement de la métropole⁹. Il nous semble qu'il y a là une possibilité d'envoyer un message clair quant aux objectifs collectifs de lutte contre l'étalement urbain, contre l'utilisation de la voiture individuelle et contre la dévitalisation des rues commerciales

⁸ Alliance ARIANE, « Bâtir au bon endroit, un placement à long terme », communiqué diffusé le 30 mai 2016, [en ligne], [http://www.ariane.quebec/wp-content/uploads/2016/05/AllianceAriane_CommPolitiqueLocalisation_20160530.pdf].

⁹ Pierre-André Normandin, « Vers une taxe sur les stationnements de la grande région de Montréal », *La Presse*, 9 janvier 2018, [en ligne], [<http://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201801/08/01-5149344-vers-une-taxe-sur-les-stationnements-de-la-grande-region-de-montreal.php>].



urbaines. Nous recommandons donc l'étude d'une telle mesure qui devrait être soutenue par une réglementation provinciale, ainsi que le suggère l'article, afin d'éviter l'opposition des villes de périphérie. Celles-ci gagneraient d'ailleurs à renforcer aussi le dynamisme commercial de leur noyau villageois ou de leur centre-ville.

Concernant les dépenses en transport, l'État québécois ne devrait pas se décharger de ses responsabilités sur les municipalités ou l'Agence régionale de transport métropolitain en invoquant les redevances que celles-ci peuvent désormais prélever. Il devrait lui-même financer adéquatement les transports en commun.

Ainsi, l'Ontario prévoyait dans son budget provincial 2017-2018 de consacrer 70,4 % de ses investissements en transport au transport collectif contre 29,6 % au transport routier. Au Québec, ce ratio est inversé : 27,7 % pour le transport collectif contre 72,3 % pour le transport routier¹⁰. Bien sûr, l'Ontario a sans doute un rattrapage à faire. Néanmoins, le transport collectif devrait être une priorité et cela devrait se traduire dans les budgets.

Mesure 4: Examiner les effets d'outils fiscaux selon le choix de localisation des entreprises et des personnes.

L'OAQ estime qu'il faut aller au-delà des études et qu'il faut s'engager rapidement. Un virage de l'État québécois vers l'écofiscalité a été annoncé et il est attendu depuis longtemps.

On devrait donc mettre en branle sans tarder une réforme fiscale menant à des changements en profondeur. La fiscalité doit être revue à tous les niveaux, qu'il s'agisse du développement du territoire ou des modes de transport, pour encourager les comportements les plus durables et décourager ceux qui ne le sont pas. C'est loin d'être le cas actuellement.

Bien sûr, l'approche de l'utilisateur-payeur ou du pollueur-payeur est à privilégier. Cela dit, cette approche ne sera pas bénéfique si on finit par taxer davantage les populations les moins aisées qui sont obligées de s'éloigner des zones urbaines pour se loger décentement ou pour accéder à des emplois modestes. Pour être acceptable socialement, une telle approche doit être accompagnée, par exemple, d'investissements dans le logement social ou abordable en zone urbaine ou d'assurance que les zones d'emplois peu qualifiés continuent d'exister en ville ou restent facilement accessibles en transport collectif ou actif. L'action de l'État et des municipalités doit être cohérente à cet égard.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'État lui-même doit mettre ces principes en application en ce qui concerne ses propres bâtiments et ceux des organismes qui lui sont liés.

¹⁰ Selon le Plan québécois des infrastructures 2017-2027.



B2 Sujets de consultation Pistes de réflexion

Nous répondons ici aux questions relatives au secteur posées dans le document de consultation.

› **Considérez-vous que les mesures proposées pour guider le plan directeur sont suffisamment ambitieuses pour la période 2018-2023 dans la perspective d'atteindre les cibles de la Politique énergétique 2030 ?**

L'OAQ considère ses mesures insuffisantes. De nombreux experts sont du même avis.

› **Y a-t-il d'autres mesures qui devraient être envisagées ?**

Plusieurs idées sont mentionnées plus haut. Une politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme devrait notamment être adoptée, ainsi que nous l'avons dit. L'emplacement des bâtiments publics ou parapublics devrait faire l'objet d'une réflexion judicieuse afin de ne pas aggraver l'étalement urbain, de renforcer les centres des villes et des villages et de favoriser l'usage des transports collectifs et actifs.

Le programme ClimatSol, également mentionné plus haut, devrait être réactivé, ou tout autre programme aux objectifs similaires. Dans tous les cas, ceux-ci doivent être pensés pour être suffisamment incitatifs pour permettre de densifier davantage les zones urbaines. Généralement, les programmes de ce type fonctionnent s'ils sont connus et stables dans le temps.

Nous l'avons dit aussi, une politique fiscale ferme et efficace devrait encourager un meilleur usage du territoire. Ainsi, un promoteur qui construit sur un terrain contaminé, une zone blanche ou une parcelle inutilisée dans une zone urbaine devrait recevoir une subvention ou bénéficier d'une mesure fiscale avantageuse par rapport à celui qui aggrave l'étalement urbain. De la même façon, il devrait être plus avantageux de rénover un bâtiment existant au cœur d'un village (même si cela est plus complexe) que de construire un bâtiment neuf en périphérie de ce village.

Pour empêcher tout nouvel étalement urbain, les terres agricoles devraient être rigoureusement protégées. À cette fin, les pouvoirs de la CPTAQ devraient être renforcés.

› **Quels sont les principaux obstacles et défis de la transition énergétique en aménagement du territoire des grands centres urbains et des régions du Québec ?**

Le plus grand obstacle est, à l'évidence, le moindre coût des logements et habitations dès qu'on s'éloigne des centres urbains. Ainsi, pour avoir un logement suffisamment grand ou abordable, de nombreux Québécois - notamment ceux des « classes moyennes » - sont prêts à quitter la ville ou à s'en éloigner pour s'installer en périphérie.



Il faut, d'une part, agir sur la demande et donner à ces citoyens la possibilité de vivre en ville ou dans des banlieues suffisamment denses et desservies par le transport collectif ou actif, en construisant des logements sociaux ou abordables et des logements de taille convenable pour les familles (trois ou quatre chambres). Il faut aussi rendre la ville attractive, comme nous le mentionnions plus haut. Cela peut passer, notamment, par l'aménagement de plus d'espaces verts, la présence d'écoles en bon état et des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Il faut, d'autre part, agir sur l'offre en encadrant strictement – et en taxant – le développement périurbain, en luttant sans relâche contre l'étalement et en protégeant rigoureusement les terres agricoles.

Bien sûr, tout cela doit se faire en lien avec les mesures prises en transport. Il s'agit de sortir de la mentalité du « tout à l'auto » et d'arrêter de construire de nouvelles autoroutes, ou d'élargir ou de compléter celles qui existent, ce qui ne fait que favoriser l'étalement urbain. En parallèle, il faut investir massivement dans les transports en commun, en choisissant les modes de transport adéquats, en premier lieu aux endroits où ils sont susceptibles de réduire considérablement le recours à la voiture individuelle et les émissions de gaz à effet de serre (GES). On devrait d'ailleurs toujours s'assurer qu'un nouveau système de transport collectif ne risque pas d'aggraver l'étalement urbain en incitant les citoyens à habiter encore plus loin de leur lieu de travail ou d'étude.

En ce qui concerne les régions, chacune a ses spécificités et il est difficile d'apporter une réponse générale. Un défi important est celui de la concurrence entre les municipalités, chacune souhaitant pouvoir se développer selon ses propres besoins. L'autonomie accrue qui vient de leur être accordée par l'adoption du projet de loi n° 122 ou les demandes d'assouplissement lors des négociations autour des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) pourraient s'avérer contre-productives à cet égard. Au même moment, le cœur des villages se dévitalise.

› **Disposons-nous des outils nécessaires en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour favoriser la transition énergétique au Québec ? Quels sont-ils ? Quels autres outils devraient être mis en application ?**

Au risque de nous répéter, plusieurs outils devraient être mis en application :

- Adoption d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour se doter d'une vision partagée et durable
- Renforcement de la protection des terres agricoles et des pouvoirs de la CPTAQ
- Implantation des édifices de l'État, des services publics (écoles, hôpitaux) et des sociétés d'État (SAQ, etc.) de manière à consolider les milieux urbanisés
- Augmentation du budget consacré au transport actif et collectif et diminution de celui consacré aux investissements dans les routes; engagement à ne plus développer le réseau autoroutier



- Évaluation rigoureuse de tout projet de transport en commun au regard du risque d'étalement urbain, de l'amélioration de la mobilité active et de la lutte aux émissions de GES
- Réforme rapide et ambitieuse de la fiscalité pour orienter résolument le Québec vers l'écofiscalité
- Création d'un programme (inspiré de ClimatSol, mais plus efficace) pour favoriser la décontamination de terrains et l'utilisation de zones blanches et de parcelles vacantes
- Mise en place d'une aide à la rénovation des bâtiments vacants existants
- Instauration de programmes conséquents de construction de logements sociaux ou abordables pour les familles en zone urbaine ou dans les milieux de vie denses
- Accompagnement des municipalités dans la mise en place d'une planification plus durable : attractivité de leurs centres et de leurs rues commerciales, lutte contre les îlots de chaleur, verdissement et animation des zones urbaines, etc.
- Adoption d'une charte des écoquartiers québécois pour reconnaître les efforts de certaines villes et de certains promoteurs et éviter toute utilisation du terme contraire aux critères objectifs de durabilité.

PARTIE 2 BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

A Description du secteur Mise en contexte et enjeux

L'OAQ adhère également aux constats établis par TEQ concernant le domaine du bâtiment résidentiel.

› L'OAQ pense qu'un effort de communication envers les citoyens s'impose afin que ceux-ci prennent conscience de certaines données énoncées dans le document de consultation.

Peu de gens savent, par exemple, que la consommation d'énergie de leurs appareils ménagers surpasse désormais celle du chauffage de l'eau, ce qui ne les aide pas à prendre de bonnes décisions d'achat. Parallèlement, il est important de mettre en place des règles rigoureuses quant à la consommation d'énergie des appareils ménagers vendus au Québec et l'information divulguée lors de la vente de ces appareils. Il serait judicieux d'évaluer l'impact du système d'étiquetage canadien ÉnerGuide et – pourquoi pas ? – de trouver un moyen de le bonifier à l'échelle de la province.

En outre, il faut davantage sensibiliser les citoyens à l'augmentation de la surface de plancher moyenne des habitations, alors que la taille des ménages rétrécit. Cela vaut essentiellement pour les maisons unifamiliales. Bien entendu, cela ne doit pas empêcher les familles de pouvoir se loger décentement en zone urbaine à coût raisonnable, seule façon de contrer le désir de s'installer en banlieue.

› Le document de consultation mentionne parmi les enjeux la « cohérence » et la « constance » des interventions dans le secteur résidentiel. Il s'agit en effet d'aspects qui n'ont pas été favorisés par les changements de gouvernement, les modifications des programmes et les transformations apportées aux structures gouvernementales consacrées à l'efficacité énergétique.

Les particuliers et les propriétaires de quelques logements rénovent ces habitations par étapes, en y pensant longtemps à l'avance. Dans ce contexte, les programmes qui ne durent pas plus de 12 mois, dont les critères changent et qui donnent droit à un crédit d'impôt seulement sur un faible pourcentage des dépenses excédant un certain seuil ne sont pas intéressants.

Pensons par exemple au crédit d'impôt RénoVert, prolongé en novembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018, qui permet de recevoir 20 % de la partie des dépenses admissibles qui excède 2500 \$. C'est mieux que rien, bien sûr, mais cela n'incitera pas un propriétaire modeste qui souhaite simplement changer une ou deux fenêtres pour un coût de 3000 \$ à passer à l'action. Pourtant, changer les portes et fenêtres permet souvent un gain facile sur les plans de l'efficacité énergétique et du confort. C'est donc le genre de gestes à encourager.



Selon nous, le gouvernement devrait, par l'entremise de TEQ, s'orienter vers :

- un guichet unique qui facilite l'accès à l'information sur l'ensemble des programmes, qu'il s'agisse de ceux du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, des municipalités ou des distributeurs d'énergie;
- des mesures et des programmes stables dans le temps;
- des programmes simples à comprendre et à mettre en œuvre pour les propriétaires occupants ou les petits propriétaires de logements locatifs;
- une aide financière suffisamment intéressante pour accélérer la prise de décision relative aux travaux d'amélioration énergétique.

➤ Il y a encore beaucoup à faire pour ce qui concerne la mise en valeur du potentiel d'efficacité énergétique. Il faut expliquer sans relâche au grand public et aux propriétaires de logements :

- que les bâtiments existants peuvent – et doivent – être améliorés de ce point de vue et que cela devrait être une priorité lors de toute rénovation;
- que l'efficacité énergétique est la moins coûteuse des énergies.

➤ Pour réduire les besoins de chauffage et de climatisation à la source, il existe une option efficace : l'orientation et la conception bioclimatiques des bâtiments. Au Québec, on a tendance à négliger ces deux techniques, qui recèlent pourtant un grand potentiel d'économie d'énergie et qui sont maintenant fort répandues dans d'autres pays. TEQ devrait s'atteler à valoriser ces solutions et à assurer leur diffusion.

L'architecture bioclimatique recourt à des stratégies passives. D'une part, elle vise à répondre aux besoins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage des occupants en utilisant le moins d'électricité possible et, d'autre part, elle contribue à limiter les îlots de chaleur urbains. Les grands principes en sont : l'éclairage naturel, le chauffage solaire (orientation et dimension des ouvertures), le refroidissement passif (dispositifs brise-soleil, dispositifs de contrôle des systèmes mécaniques et éclairage naturel afin de minimiser les gains thermiques internes, ventilation naturelle), l'étanchéité à l'air et l'isolation réduisant au minimum les besoins de chauffage, la compacité, etc.

Au-delà de l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, il est surtout important de favoriser une fenestration adéquate et bien placée, des façades orientées judicieusement par rapport au site, en fonction de l'ensoleillement, des couloirs de vent, etc.

Évidemment, il ne s'agit pas de mettre en péril la trame urbaine et l'intégration au milieu des bâtiments. Toutefois, même dans les quartiers centraux des villes et villages, certains principes de la conception bioclimatique peuvent être mis en œuvre, même sur des bâtiments existants. Dans les nouveaux projets immobiliers, on peut aller plus loin. L'orientation des rues en fonction des vents d'été dominants favorise par exemple la ventilation naturelle des logements. Les règlements d'urbanisme devraient tenir compte de ces principes qui font consensus parmi les spécialistes. On devrait y sensibiliser les planificateurs, les professionnels et les entrepreneurs et les inciter à y recourir.



› La réglementation et la normalisation sont d'une importance cruciale pour généraliser les bonnes pratiques, dans le secteur du bâtiment résidentiel comme ailleurs.

Le Code de construction québécois accuse un retard inacceptable quant aux exigences en matière d'efficacité énergétique. Il devrait être beaucoup plus sévère, autant pour le petit que pour le grand bâtiment. Le Québec devrait, selon l'OAQ, viser l'excellence et chercher à se doter du code le plus « vert » en Amérique du Nord, ce qui impose de rattraper le retard, puis de continuer ensuite à bonifier régulièrement le document.

Pour que le Code de construction puisse progresser régulièrement, les mécanismes gouvernementaux doivent être revus. La rédaction et l'adoption de nouvelles versions doivent pouvoir se faire de manière simple et souple, mais selon des échéances connues d'avance, afin que les différents acteurs de la construction puissent s'y préparer.

La méthode prescriptive qui propose aux concepteurs des « recettes » ou « des solutions » peut perdurer, car elle est utile dans le petit bâtiment où les concepteurs ne sont pas toujours des professionnels, mais on devrait tendre vers une méthode « de performance », dite aussi « par objectifs », qui laisse le choix des moyens pour atteindre la performance visée. Pour privilégier la méthode par objectifs, le Québec devrait s'inspirer du Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2015. Bien entendu, cela impose d'outiller les organismes de contrôle pour superviser les chantiers et les projets de construction et de former les inspecteurs à apprécier les solutions proposées pour répondre aux objectifs, sans qu'il soit nécessaire de passer par un processus complexe d'autorisation et de dérogation aux « recettes » préautorisées.

› L'OAQ tient à ajouter ici que l'absence d'obligation de surveillance des travaux par un professionnel pour les bâtiments assujettis est un frein à la qualité de la construction, notamment dans le résidentiel. Or, la qualité de construction a un impact non négligeable sur la consommation d'énergie des logements. Cela est aggravé par le fait que de nombreuses copropriétés, un type de logement maintenant répandu, sont mal ou insuffisamment entretenues. L'actualité vient trop souvent nous le rappeler.

Nous recommandons donc à TEQ d'user de son influence afin que deux projets législatifs anciens soient enfin menés à terme :

- la révision de la Loi sur les architectes et de la Loi sur les ingénieurs, qui rendra obligatoire la surveillance des travaux par les professionnels, comme c'est le cas en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique;
- la réforme de la copropriété, qui devrait notamment rendre obligatoires le carnet d'entretien réalisé par un professionnel et le maintien de sommes suffisantes dans le fonds de prévoyance.



Pour l'OAQ, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels passe par une vision d'ensemble : un Code de construction plus strict; une meilleure qualité de conception (et notamment l'optimisation de l'espace par un professionnel formé à cet effet pour éviter la construction de mètres carrés inutiles) et de réalisation; des bâtiments mieux entretenus.

› Le Code de construction doit rapidement devenir plus « vert » et la dernière version adoptée doit s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois, sans distinction. En plus d'améliorer le cadre bâti, cela simplifierait le travail des concepteurs, des entrepreneurs et des promoteurs. Il y a ici une certaine urgence, et il s'agit d'une question d'équité entre citoyens des différentes municipalités. Une réflexion sur l'encadrement de la construction, dont l'adoption d'un « code unique », a également été entamée il y a quelques années par la Régie du bâtiment. Elle doit être finalisée.

Il ne s'agit pas pour autant d'empêcher d'agir les municipalités qui souhaitent aller au-delà du Code. Certaines font en effet des efforts pour « verdir » leur cadre bâti et leurs réglementations, par exemple en obligeant l'installation de membranes blanches lors de la réfection des toits plats, en simplifiant les règles pour l'implantation de toits verts ou en changeant le zonage pour permettre l'agriculture urbaine.

Si l'idée du code de construction unique est adoptée, il faut continuer de permettre aux municipalités de le bonifier. Le gouvernement provincial pourrait s'inspirer des résultats de ces municipalités et des meilleures pratiques pour mettre à jour le code. Déjà, celui-ci pourrait par exemple interdire sans tarder les toits noirs bitumés, puisqu'ils sont moins durables et augmentent les besoins en climatisation, en plus de générer des îlots de chaleur.

› Au-delà de la conception et de la construction des bâtiments, les comportements des habitants ont une grande importance. Les efforts de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation signalés dans le document de consultation devraient en tenir compte. C'est une évidence : à quoi sert-il d'avoir un logement bien construit s'il est surchauffé en hiver, y compris en l'absence des occupants ?

Il n'est pas certain par ailleurs que les citoyens, les élus et les promoteurs aient suffisamment conscience de la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur urbains pour abaisser les besoins en climatisation. Cela devrait pourtant être la priorité sous nos climats, selon plusieurs experts¹¹, puisque les épisodes de canicule vont se multiplier avec les changements climatiques.

¹¹ Voir à ce sujet le travail de Catherine Dubois, « Adapter les quartiers et les bâtiments au réchauffement climatique: une feuille de route pour accompagner les architectes et les designers urbains québécois », thèse de doctorat, Université Laval, 2014, [en ligne], [<http://bit.ly/2dWnPqU>].



› L'innovation devrait être encouragée, dans la réglementation comme dans le soutien offert, auprès des propriétaires, des concepteurs des constructeurs et des autres organismes accompagnateurs. Le soutien devrait être cohérent et suffisant. Les expériences significatives ou audacieuses dans le secteur résidentiel au Québec sont rares et modestes, en particulier en ce qui a trait à l'énergie, alors qu'elles sont courantes dans d'autres régions du monde. Ainsi, *La Presse* relayait récemment l'expérience des habitants de Brooklyn qui s'échangent de l'énergie solaire entre eux¹².

Des solutions telles que l'autoproduction d'énergie, la revente de surplus à Hydro Québec, la mutualisation, le développement du solaire, entre autres, devraient être davantage expérimentées et utilisées ici. Des projets comme celui mis de l'avant par l'organisme Solon, qui propose de faire des ruelles montréalaises une source d'énergie commune à plusieurs logements grâce à la géothermie, devraient se multiplier. Cela permet à la fois de sensibiliser le public aux enjeux énergétiques, de montrer que l'on peut réfléchir autrement à ces questions et de tester des solutions originales.

Autres sources possibles d'innovation: les évaluations post-occupation (voir *Esquisses*, vol. 28, n° 1, printemps 2017) et le monitoring des bâtiments, qui permettent de mesurer si la réalité d'un bâtiment correspond aux estimations du projet. Ce type de suivi est trop souvent négligé. Et la réalité est que certains bâtiments ne tiennent pas leurs promesses. Les évaluations post-occupation permettent de l'établir avec rigueur et objectivité. L'innovation implique des essais et, par conséquent, le droit à l'échec ou l'obtention de résultats mitigés. Pour en tirer la leçon, toutefois, il faut connaître les problèmes et leurs causes, puis diffuser largement ces données afin d'éviter aux autres de reproduire des erreurs et de se donner collectivement la chance d'améliorer les procédés. TEQ a un rôle à jouer à cet égard.

› Quant aux composantes du développement durable ayant une incidence sur la réussite de la transition énergétique, nous réitérons ici l'importance d'éléments évoqués plus haut: l'optimisation de l'espace des logements pour éviter l'inflation de mètres carrés et le bon emplacement des zones résidentielles. L'amélioration de la performance énergétique des maisons est peu pertinente si celles-ci sont toujours plus grandes, équipées de deux garages et d'un jacuzzi, implantées à des kilomètres de la ville et que leurs propriétaires se déplacent quotidiennement en VUS. La transition énergétique doit bénéficier d'une vision globale et d'actions cohérentes.

¹² Richard Héту, «Énergie: Révolution solaire à Brooklyn», *La Presse*, 6 janvier 2018, [en ligne], [http://plus.lapresse.ca/screens/aa62ba1e-d5d4-49d8-ba9e-f8aeb3d496b6%7C_0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen].



B1 Sujets de consultation Objectifs et mesures

Mesure 1: Élaborer une norme volontaire de référence québécoise de la performance énergétique des bâtiments.

On ne peut pas être contre, et il est intéressant qu'une même « marque » serve à la fois pour les bâtiments neufs et existants, pour la conception et la construction et pour la mise en service et l'exploitation.

Cela dit, il faut s'assurer, ici encore, de faire preuve de constance. Les certifications ou appellations doivent être fiables, visibles, connues et faciles à comprendre pour être efficaces, et elles doivent être maintenues pendant un certain temps. Il existe déjà bon nombre de certifications volontaires comme Novoclimat, Maison passive, LEED, etc. La profusion de « marques » ne doit pas entraîner la confusion ou une incompréhension due au fait que chacun parle son propre langage.

Les « étiquettes-énergie » ou « certificats de performance » mis en place en Europe pour les appareils ménagers et les bâtiments ont l'immense avantage d'être faciles à lire et à comprendre, et de permettre la comparaison entre les biens. En outre, ils s'appliquent à tous les bâtiments sans exception. Ils peuvent donc servir de référence pour mettre en valeur ceux qui affichent une haute performance énergétique. La mesure 4 le propose d'ailleurs.

Mesure 2: Réviser la réglementation en efficacité énergétique des habitations et des appareils.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'OAQ appuie sans réserve un rehaussement de la réglementation. Nous pensons qu'il faut être ambitieux à cet égard et rigoureux dans l'application afin de dépasser la politique des petits pas qui a trop souvent prévalu.

Mesure 4: Mettre en place les premières étapes d'un système de cotation énergétique obligatoire pour les nouvelles constructions et lors de la vente de maisons unifamiliales.

Nous avons souligné plus haut l'intérêt de cette solution qui vulgarise la consommation d'un bâtiment et qui a fait ses preuves ailleurs. D'ailleurs, l'Agence de l'efficacité énergétique l'avait proposée dès 2010. Il est donc étonnant qu'un tel système ne soit pas encore en place au Québec.

Comme les expériences sont nombreuses et bien documentées, la mise en place d'un tel système ne devrait pas être particulièrement complexe et ne devrait pas nécessiter un long rodage. Il faut éviter les projets pilotes trop modestes, sans suivi, qui ne débouchent sur aucun résultat concret ou retardent la prise de décision. Ici, le plus grand défi est de s'assurer que les diagnostics sont établis par des experts indépendants dans un cadre clair afin que l'évaluation reflète la réalité et inspire confiance.



Selon nous, un tel système de cotation doit être imposé et généralisé rapidement à tous les types de logements, voire à tous les types de bâtiments. Rappelons que, déjà, dans certains pays, les baux locatifs doivent comprendre l'information sur la performance énergétique de l'espace loué.

D'une part, l'objectif est de mieux informer l'acheteur potentiel ou le locataire sur le bien immobilier, de motiver les propriétaires à apporter les correctifs nécessaires, de sensibiliser la population et de faire évoluer les habitudes de vie. D'autre part, il s'agit de permettre au marché de prendre en compte la caractéristique « verte » et d'en absorber les éventuels surcoûts.

Actuellement, au Québec, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, l'aspect durable du bâti n'a aucune incidence sur le prix de l'immobilier. Un constructeur qui adhère aux meilleures pratiques ne bénéficie d'aucun avantage concurrentiel. Un acheteur sensibilisé a beaucoup de mal à trouver de l'information fiable et indépendante. Il ne peut comparer deux maisons ou deux appartements. Il faut donc répondre au besoin d'information et soutenir les avancées techniques par des outils appropriés et adaptés.

Mesure 5: Bonifier les programmes d'aide financière visant la rénovation et la construction écoénergétiques ainsi que la conversion des systèmes de chauffage vers les énergies renouvelables.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, cette mesure est indispensable. Nous réitérons qu'un guichet unique permettant d'accéder facilement à l'information sur les programmes ainsi qu'à des conseils réalistes doit être mis en place.

Au-delà de l'aide aux travaux correctifs, les petits propriétaires devraient avoir accès à un diagnostic de l'enveloppe de leur bâtiment (thermographie ou infiltrométrie) à moindre coût (grâce au crédit d'impôt ou à un autre type de mesure). Ce genre de test permet de déterminer ce qu'il faut corriger et de prioriser ensuite les travaux les plus pertinents.

Mesure 6: Favoriser la recherche et le développement en efficacité énergétique, en production et en consommation d'énergie renouvelable.

L'OAQ pense que l'on pourrait aussi utiliser la procédure du concours – d'idées, d'architecture, etc. – pour favoriser l'innovation et la réflexion pluridisciplinaire autour de l'efficacité énergétique des logements, et ce, pour des bâtiments de différentes échelles et dans plusieurs types de milieux de vie.

Le logement social serait sans doute un domaine d'expérimentation idéal. Plusieurs pays l'ont bien compris et organisent des concours pour ce type de bâtiments, dont plusieurs visent la construction d'un édifice écologique. Les contraintes sont fortes dans ce type de projet, il s'agit de fonds publics et les bénéficiaires font partie des populations qui ont le plus besoin que la facture d'énergie soit allégée.

TEQ pourrait également s'inspirer de l'initiative lancée il y a quelques années par la Société canadienne d'hypothèques et de logement autour des maisons durables ou



des quartiers mixtes durables: EQuilibrium¹³ et collectivité ÉQuilibrium¹⁴. L'intérêt réside aussi dans le suivi des réalisations. Le Québec pourrait mettre en place son propre concours pour explorer les défis les plus urgents en définissant ses contraintes: maison passive ou à consommation énergétique nette zéro en contexte québécois, etc.

Différents acteurs (architectes, ingénieurs, constructeurs, chercheurs, etc.) pourraient être mobilisés. L'OAQ est prêt à s'associer à un tel projet.

Mesure 7: Doter le Québec des outils de modélisation énergétique des bâtiments nécessaires à l'évolution globale des pratiques du marché de la construction.

Ces outils sont en effet importants, tout comme il est important, répétons-le, de vérifier, une fois le bâtiment construit, que les simulations étaient exactes et que les comportements des occupants ne vont pas à l'encontre des performances attendues. Il faut donc doter le Québec d'outils nécessaires à l'évolution globale des pratiques du marché de la construction en amont, mais aussi en aval.

Mesure 9: Revoir les mécanismes de mise à jour de la réglementation en efficacité énergétique.

Nous avons abordé la question plus haut: cette mesure est essentielle et urgente pour rattraper le retard de l'actuel Code de construction en vigueur et devenir exemplaire.

Mesure 10: Favoriser les investissements en efficacité énergétique dans les immeubles à logements privés.

L'OAQ se réjouit que l'on n'oublie pas ce type de logements, leurs propriétaires et leurs occupants. Certains des ménages les moins fortunés y habitent et font les frais (confort, facture d'énergie) de la piètre performance de ces immeubles.

Mesure 11: Encadrer les pratiques dans l'industrie de la rénovation écoénergétique.

L'OAQ applaudit à cette mesure et au paragraphe qui la décrit. Les propriétaires et les citoyens, ainsi que les professionnels, doivent pouvoir choisir des entrepreneurs compétents et avoir des garanties à cet égard. Faire progresser les entrepreneurs, créer une saine émulation entre eux et permettre aux meilleurs de se distinguer améliorerait sans conteste la qualité de la rénovation écoénergétique et la stimulerait au bout du compte.

Il faut en effet encourager la formation. Les actions de la région Bruxelles-Capitale, en Belgique, sont inspirantes à cet égard. La norme Maison passive a été imposée

¹³ Société canadienne d'hypothèques et de logement, «L'Initiative EQuilibriumMC», [en ligne], [www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/dedu/maeq/maeq_008.cfm].

¹⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement, «L'Initiative des collectivités EQuilibriumMC», [en ligne], [4 www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/dedu/incodueq/incodueq_001.cfm].



systématiquement pour tous les bâtiments, mais avec un délai de quelques années. En parallèle, l'industrie de construction s'est vue offrir des formations financées grâce aux revenus de l'électricité. L'article de notre magazine *Esquisses* qui en rend compte est éloquent¹⁵.

Mesure 12: Comparer les impacts des filières d'énergie renouvelable afin de sélectionner les meilleurs choix pour le secteur résidentiel.

L'OAQ appuie cette mesure. La comparaison des différentes filières d'énergie ne doit toutefois jamais faire oublier que l'efficacité énergétique est la plus efficace et la moins coûteuse des énergies.

Mesure 13: Mettre en place des projets de démonstration en efficacité énergétique, en production et en consommation d'énergie renouvelable.

Voilà encore une excellente idée selon nous. Les immeubles et maisons utilisant le solaire passif devraient aussi faire l'objet de démonstrations en contexte québécois. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'orientation et la conception bioclimatiques sont trop souvent négligées au Québec.

Dans tous les cas, il faut porter une attention particulière à l'esthétique des bâtiments. Mettre en valeur des projets qui ne sont pas harmonieux serait évidemment contre-productif si on veut convaincre les professionnels et le grand public. Le bâtiment vert a trop longtemps souffert d'une mauvaise réputation à cet égard.

Or, la beauté peut très bien se conjuguer à la performance écoénergétique. Il existe de nombreux exemples à travers le monde.

Mesure 14: Favoriser la densification des logements neufs.

Nous sommes entièrement d'accord, comme le démontre la première partie de ce mémoire.

L'OAQ est un fervent promoteur de la densité douce et conviviale. En effet, bien que cela puisse augmenter la densité, l'OAQ n'est pas partisan de la construction de tours d'habitation. À notre avis, cette typologie de bâtiment ne se justifie pas au Québec, car elle est énergivore, peu conviviale et mal adaptée au climat local. De plus, elle aggrave plusieurs problèmes liés aux changements climatiques¹⁶. Or, il est tout à fait possible d'atteindre une grande densité avec un cadre bâti de moindre hauteur. Certains quartiers de Québec (comme Saint-Jean-Baptiste) ou de Montréal (comme le Mile-End) – qui figurent parmi les plus denses au Canada bien qu'ils soient essentiellement constitués d'immeubles résidentiels de deux à quatre étages –, en sont la preuve.

¹⁵ Christine Lanthier, « La norme Maison passive en région bruxelloise: Fait accompli », *Esquisses*, vol. 26, n° 3, [en ligne], [www.oaq.com/esquisses/ecoles/tout_le_reste/la_norme_maison_passive_en_region_bruxelloise.html].

¹⁶ Catherine Dubois, op. cit.



À l'inverse, il est impossible de densifier en ne construisant que des maisons unifamiliales isolées. Rappelons que la maison unifamiliale spacieuse, énergivore et entourée d'un grand terrain, située dans une zone peu dense, éloignée des services et habitée par des personnes travaillant ou étudiant à plusieurs kilomètres constitue le symbole même d'un mode de vie extrêmement coûteux en énergie. Il s'agit d'un modèle dépassé. Les politiques d'urbanisme devraient tendre vers sa disparition.

Selon l'OAQ, on devrait privilégier le modèle du petit résidentiel collectif, c'est-à-dire des immeubles de trois à six étages au plus. Trois étages, c'est la limite de hauteur depuis laquelle on peut surveiller les enfants qui jouent dans la cour ou dans la ruelle. Jusqu'à cette limite, tous les logements d'un immeuble peuvent donc convenir aux familles. Selon plusieurs experts¹⁷, six étages constituent la limite de hauteur à laquelle le bâtiment est performant sur les plans de l'efficacité énergétique et de la lutte contre les îlots de chaleur tout en étant suffisamment dense et à échelle humaine.

Plusieurs mesures simples permettent de densifier en douceur. On peut s'inspirer de villes comme Vancouver, qui ont autorisé les minimaisons sur les parcelles déjà bâties. Il ne s'agit pas de perdre des espaces verts ou des cours, mais de transformer les garages ou entrepôts de fond de cour en logements. Dans le même ordre d'idée, on devrait encourager le rehaussement de bâtiments existants. En dehors des centres, il existe un grand potentiel de densification dans les quartiers de bungalows quand la réglementation locale d'urbanisme permet d'ajouter à chaque bâtiment un ou deux étages ou de transformer une maison unifamiliale en maison bigénérationnelle comprenant deux logements distincts.

Évidemment, une attention particulière doit être portée au respect de l'existant dans chaque projet, à l'intégration au milieu, au confort du voisinage (ensoleillement, vis-à-vis, etc.) et aux hauteurs autorisées. Les enjeux de conservation du patrimoine ne sont pas à négliger non plus, et certaines petites maisons devraient être préservées, même dans les quartiers centraux.

Rappelons que la densité permet de rentabiliser et de mutualiser les équipements publics, quels qu'ils soient, de même que les transports en commun. Bien sûr, la densité doit être adaptée à chaque zone et à chaque quartier.

Miser sur la planification, la concertation citoyenne et la densité douce, dans le respect des différentes échelles existantes au départ, permet de trouver des consensus larges sur la densification qui, autrement, est un concept qui peut soulever la controverse.

TEQ devrait collaborer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ou avec certains organismes pour développer une expertise sur le sujet et accompagner les municipalités sur cet enjeu.

¹⁷ Id., ibid.



B2 Sujets de consultation Pistes de réflexion

Nous répondons ici aux questions relatives au secteur posées dans le document de consultation.

› **Considérez-vous que les mesures proposées pour guider le plan directeur sont suffisamment ambitieuses pour la période 2018-2023 dans la perspective d'atteindre les cibles de la Politique énergétique 2030 ?**

Les mesures proposées sont prometteuses. Nous croyons toutefois qu'il est possible d'aller plus loin ou plus vite. C'est pourquoi nous avons soumis plusieurs idées.

› **Y a-t-il d'autres mesures qui devraient être envisagées ?**

Au risque de nous répéter, voici plusieurs mesures qui pourraient être envisagées :

- Mise en place d'un guichet unique réunissant toute l'information et toutes les ressources en efficacité énergétique
- Création d'outils incitatifs et réglementaires pour limiter l'augmentation de la surface des logements
- Sensibilisation du public à la lutte contre les îlots de chaleur urbains
- Création d'incitatifs (réglementation, fiscalité, aide à l'innovation, etc.) à l'adoption des techniques de conception et de construction bioclimatiques et des stratégies passives plutôt que de miser uniquement sur l'innovation technologique
- Mise en place de programmes d'évaluation post-occupation et de suivis pour les bâtiments innovants ou emblématiques
- Engagement du gouvernement à se doter à moyen terme du Code de construction le plus écoénergétique en Amérique du Nord et à privilégier la méthode dite « de performance » ou « par objectifs »
- Adoption d'un Code unique, mis à jour régulièrement, et s'appliquant à l'ensemble du territoire
- Révision de la Loi sur les architectes et obligation de surveillance des travaux par un professionnel
- Réforme de la copropriété et obligation d'entretien des bâtiments et de maintien d'un fonds de prévoyance bien pourvu
- Généralisation de la cotation énergétique à tous les logements et toutes les transactions (achat et location)
- Tenue de concours d'idées ou d'architecture ou de projets créant une émulation apte à favoriser l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels.



› **Quels sont les principaux obstacles et défis de la transition énergétique concernant le bâtiment résidentiel au Québec?**

Plusieurs éléments sont mentionnés dans le document de consultation ou le sont déjà dans ce mémoire.

Pour l'OAQ, l'absence d'un Code de construction suffisamment exigeant pour les bâtiments neufs, la qualité parfois médiocre de la construction résidentielle, l'augmentation de la taille des logements, l'attrait pour la maison unifamiliale isolée, le manque d'entretien de nombreuses copropriétés et de programme de rénovation écoénergétique de grande ampleur sont des défis à relever. Il faut aussi continuer à sensibiliser et informer les citoyens afin de les aider à faire les bons choix et à adopter les bons comportements.

PARTIE 3 BÂTIMENT COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (CI)

A Description du secteur Mise en contexte et enjeux

L'OAQ prend acte des constats posés par TEQ dans le document de consultation.

› Il remarque que ce secteur comprend de nombreux bâtiments publics sous la responsabilité du gouvernement, par exemple les hôpitaux et les écoles. Il s'agit donc d'un secteur sur lequel l'État peut agir directement. Comme il a pris un engagement ferme envers la transition énergétique, les Québécois et Québécoises s'attendent à ce qu'il soit exemplaire en matière de gestion de ses bâtiments.

Cette volonté d'exemplarité est d'ailleurs précisée, ce qui est très encourageant. Nous avons présenté en introduction de ce mémoire le projet de politique québécoise de l'architecture. Une telle politique pourrait grandement aider à la mise en œuvre de cet objectif en permettant de définir la vision et de se doter d'outils concrets et cohérents.

› L'augmentation de la surface de plancher du secteur est signalée comme l'une des causes de l'accroissement de la consommation énergétique. L'OAQ plaide pour qu'on privilégie la réutilisation du bâti existant avant d'envisager la construction de nouveaux bâtiments. Cela peut faire une réelle différence. Pourtant, le réflexe est loin d'être acquis. Combien de nouveaux bâtiments commerciaux en périphérie alors que d'autres sont abandonnés?

› Par leur travail et leurs compétences, en plus de leur motivation à mettre en œuvre les certifications environnementales, les architectes ont contribué à diminuer la hausse globale de la consommation d'énergie. C'est évidemment insuffisant, mais il est important de noter que la profession est mobilisée sur cet enjeu.

› L'OAQ apprécie le fait que les enjeux autour de l'exploitation des bâtiments soient énoncés. À ce propos, mentionnons qu'une approche « cycle de vie » doit être mise en place, notamment en ce qui concerne les bâtiments publics. Par exemple, les budgets d'investissement ne devraient pas être distincts des budgets d'exploitation. On devrait considérer comme naturel d'investir un peu plus au départ si cela permet d'économiser ensuite.

› Pour ce qui est des secteurs commercial et institutionnel, l'OAQ invite également TEQ à se fixer des objectifs ambitieux en matière de conception et de construction bioclimatiques et de stratégie passive. Il y a à cet égard une lacune dans le document de consultation. Ces techniques représentent pourtant, comme dans le résidentiel, un potentiel d'efficacité énergétique important qui n'est pas assez exploité au Québec.



- › Ici encore, comme dans le résidentiel, la continuité des actions et des programmes est importante, tout comme l'information des propriétaires, des acheteurs potentiels et des locataires en matière de performance des bâtiments. Un petit commerçant ou une compagnie a tout autant besoin de la cotation énergétique de la boutique ou du bureau qu'il loue qu'un particulier qui achète une maison neuve! La question de la réglementation – notamment le Code de construction –, de sa mise à jour régulière et du contrôle de son application est également décisive.
- › La gestion des infrastructures publiques doit viser la qualité et pas seulement l'encadrement des coûts et des délais. L'encadrement contractuel ne doit pas freiner la recherche de solutions innovantes, ce qui est malheureusement trop souvent le cas. L'expertise interne doit donc être maintenue et perfectionnée.



B1 Sujets de consultation Objectifs et mesures

Mesure 2: Revoir les mécanismes de mises à jour réglementaires en matière d'efficacité énergétique.

L'OAQ applaudit à cette mesure et souhaite qu'elle soit mise en application au plus vite, car elle est attendue depuis longtemps. Le retard du Code de construction au Québec est inacceptable, comme nous l'avons souligné dans la partie 2. Le Québec doit rattraper ce retard et tendre vers le Code de construction le plus écoénergétique en Amérique du Nord, en privilégiant la méthode dite « de performance » ou « par objectifs ».

Mesure 3: Ajuster le contexte législatif afin que la réglementation en matière d'efficacité énergétique puisse être applicable aux bâtiments existants.

L'OAQ appuie cette mesure prometteuse qui découle d'un constat intéressant. Il faut absolument se donner les outils pour faire progresser à grande échelle l'efficacité énergétique dans le cadre bâti existant. Plusieurs pays européens se sont dotés de législations à la fois progressives et strictes qui peuvent servir d'inspiration. Nous pensons par exemple à la France et à l'Angleterre. Par contre, il faudra bien expliquer nos objectifs collectifs lorsqu'on imposera des travaux aux propriétaires et leur démontrer les économies qu'ils peuvent réaliser.

Mesure 4: Encourager la divulgation publique des données énergétiques des bâtiments.

Cette information, qui rejoint l'idée des cotations énergétiques que nous avons soulevée plus haut, est en effet essentielle. Par contre, il nous semble que la diffusion de données devrait être rendue obligatoire avant 2030.

Mesure 5: Encourager l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments.

Cette mesure est bienvenue. Plusieurs avenues technologiques sont en effet prometteuses et le Québec ne doit pas les ignorer.

L'État a commencé à s'intéresser, notamment par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures, à la modélisation des données du bâtiment (MDB) – ou *Building Information Modeling* (BIM) en anglais. La MDB est parfois exigée dans certains projets publics, ce qui est positif. Par contre, il faut soutenir les concepteurs et les constructeurs dans l'appropriation de ces nouvelles méthodes, et y associer progressivement les gestionnaires. Les projets pilotes devraient se multiplier dans les années à venir.



Les nouvelles technologies peuvent aussi grandement aider à diffuser les données énergétiques sur le bâtiment, y compris en temps réel. Elles pourraient même influencer positivement le comportement des usagers. L'Université McGill mène en ce moment des recherches qui devraient déboucher sur des innovations intéressantes dans le domaine. L'OAQ invite TEQ à s'y intéresser de près si ce n'est pas déjà le cas.

Les simulations peuvent contribuer à faciliter la prise de décision, et à limiter les coûts; pensons par exemple aux études d'ensoleillement ou à la modélisation des couloirs de vent en amont d'un projet de gratte-ciel. De telles études au moment de la conception permettent au bout du compte d'éviter des erreurs coûteuses en énergie.

Mesure 6 : Réviser certaines des composantes des coûts d'énergie de façon à rendre l'électricité plus compétitive.

Il est difficile de s'opposer à une telle mesure, qui peut toutefois avoir des effets pervers. Actuellement, le bas coût de l'électricité représente un frein aux efforts et aux investissements en efficacité énergétique dans le bâtiment, qui ne sont tout simplement pas rentables à court et à moyen terme. Or, ils devraient constituer une priorité et être financièrement attractifs, car le Québec a pris du retard dans ce domaine. Si l'électricité est plus compétitive, il faut à tout le moins envisager de faire payer plus cher les grands utilisateurs ou ceux qui n'investissent pas dans la rénovation écoénergétique.

Mesure 7 : Soutenir spécifiquement la mise en place de systèmes de chauffage électriques performants.

En plus d'être utile, cette mesure serait un complément judicieux à la précédente.

Mesure 9 : Implanter une procédure obligatoire d'audits énergétiques et de remise au point à période fixe dans les bâtiments publics.

Voilà une autre mesure pertinente. Nous pensons que ce type d'obligation pourrait être étendue, d'une manière ou d'une autre, aux immeubles privés et s'inscrire en complément d'une éventuelle étiquette-énergie obligatoire lors des transactions ou en complément du partage des données de consommation énergétique prévue à la mesure 4.

Mesure 10 : Convertir les systèmes qui utilisent du combustible fossile en systèmes fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable pour le chauffage principal des bâtiments publics existants.

Ces conversions devraient constituer une mesure prioritaire.



Mesure 11: Favoriser la valorisation du rôle de gestionnaire énergétique.

L'OAQ applaudit la valorisation d'un tel rôle, qui permet le suivi et le contrôle de la consommation d'énergie dans les bâtiments. Le gestionnaire énergétique pourrait aussi contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation.

Mesure 12: Offrir une aide flexible et adaptée aux clientèles particulières telles que les petits bâtiments CI.

Cette mesure est appropriée. Comme pour le domaine résidentiel, un guichet unique connu de tous permettant de sensibiliser ces clientèles, de les informer, de les accompagner dans la prise de décision et l'accès aux programmes, serait un plus.

Mesure 13: Vérifier le respect des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments CI.

Il s'agit d'un aspect essentiel. Par contre, le document de consultation est laconique à ce sujet et donc flou quant aux acteurs et aux modalités de contrôle afin de s'assurer le respect de la réglementation. L'OAQ aurait aimé en savoir plus sur les intentions de TEQ, d'autant que ces contrôles pourraient avoir une incidence sur le travail des architectes.

À titre d'exemple, en Suède, une simulation de consommation énergétique est exigée aux fins d'émission du permis de construction. Des preuves, telle l'obligation de fournir les factures d'électricité, sont demandées à posteriori pour s'assurer que la consommation est conforme.



B2 Sujets de consultation Pistes de réflexion

Voici nos réponses aux trois questions relatives au secteur.

› **Considérez-vous que les mesures proposées pour guider le plan directeur sont suffisamment ambitieuses pour la période 2018-2030 dans la perspective d'atteindre les cibles de la politique énergétique 2030 ?**

TEQ propose dans le document de consultation plusieurs mesures très intéressantes. Il est difficile toutefois de juger si elles seront suffisantes en l'absence de certaines informations concrètes : budget dévolu à l'amélioration des bâtiments publics, date et niveau de mise à jour du Code de construction en matière d'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments, etc.

› **Y a-t-il d'autres mesures qui devraient être envisagées ?**

Nous avons fait état de mesures supplémentaires à envisager plus haut :

- Adhésion du gouvernement au Défi 2030 (que nous avons mentionné en introduction) en ce qui concerne les bâtiments publics
- Application par le gouvernement d'une approche « cycle de vie » pour la gestion de ses bâtiments
- Mise en place d'outils incitatifs et réglementaires visant la réutilisation des édifices désaffectés existants et la limitation des augmentations de surface des bâtiments CI au strict nécessaire
- Création d'incitatifs (réglementation, fiscalité, aide à l'innovation, etc.) à l'adoption des techniques de conception et de construction bioclimatiques et des stratégies passives dans les bâtiments CI
- Mise en place de programmes d'évaluation post-occupation et de suivis pour les bâtiments innovants ou emblématiques
- Engagement du Québec à se doter à moyen terme du Code de construction le plus écoénergétique en Amérique du Nord et à privilégier la méthode dite « de performance » ou « par objectifs »
- Mise en place d'un guichet unique réunissant toute l'information et toutes les ressources en efficacité énergétique
- Révision de la Loi sur les architectes et obligation de surveillance des travaux par un professionnel.

Par ailleurs, les gestionnaires de bâtiments publics et privés devraient être sensibilisés au fait que les édifices n'ont pas à être démesurément chauffés en hiver ou trop climatisés en été. À titre indicatif, rappelons que la France encadre soigneusement le chauffage des bâtiments collectifs (19o, 22o ou 24o selon le type de bâtiment) et leur climatisation (qui ne peut être déclenchée que si la température intérieure dépasse 26o).



› Quels sont les principaux obstacles et défis de la transition énergétique concernant le bâtiment CI au Québec ?

Plusieurs de ces obstacles ont été évoqués plus haut. Deux éléments nous paraissent plus complexes : contenir l'augmentation constante des superficies et se doter rapidement d'un Code de construction réellement à jour et progressiste d'un point de vue énergétique.

Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur un aspect souvent négligé : l'esthétique. Bien sûr, les bâtiments certifiés ou innovants d'un point de vue écologique sont de plus en plus nombreux, mais ceux-ci sont parfois d'apparence médiocre. Cela n'incite pas de futurs propriétaires à passer eux aussi à l'action.

Il est donc important que le gouvernement – par l'entremise de concours d'architecture ou d'autres procédures visant la qualité – montre dans ses projets que l'on peut très bien marier harmonie des formes et efficacité énergétique.

Par ailleurs, les belles réalisations du privé doivent aussi être mises en valeur. À titre d'exemple, citons l'édifice administratif GlaxoSmithKline, conçu par Coarchitecture, qui a été lauréat d'un prix d'excellence en architecture en 2013 dans la catégorie Bâtiments commerciaux, en plus d'obtenir la mention en développement durable. Situé dans le parc technologique de Québec, il est un exemple de bâtiment écologique, fonctionnel et esthétique. Voici les deux séries de commentaires du jury¹⁸ :

Ce projet se démarque par son espace intérieur axé sur le confort et l'interaction des personnes qui y travaillent. La programmation démontre une complicité entre l'architecte et le client, tandis que les ambiances sont chaleureuses et lumineuses, notamment grâce à la présence du bois. La forme et la fonction sont intégrées. En effet, la délimitation des différentes zones – espaces publics non climatisés d'un côté, bureaux tempérés de l'autre, joints par des cubes permettant de se réunir – témoigne à la fois d'une réflexion approfondie sur l'usage quotidien du bâtiment et d'une stratégie fine sur le plan du développement durable. Bref, on propose ici un environnement stimulant qui tranche avec les réalisations architecturales habituelles en milieu de travail. [...]

Ce bâtiment vise la certification LEED Or, et les interventions architecturales ont manifestement été pensées en conséquence ! Un travail important a ainsi été réalisé sur l'enveloppe, incluant l'orientation et la géothermie. Or, le projet se démarque d'autant plus qu'il intègre des éléments qui vont au-delà des exigences de LEED. Par exemple, en osant le bois, les architectes ont suscité un impact majeur sur l'énergie grise du bâtiment, ce qui a dû exiger une bonne dose de volonté. Grâce à une judicieuse compartimentation des zones et des fonctions, les températures sont bien contrôlées. Autour du bâtiment, on a même prévu des espaces verts pour les travailleurs du parc industriel.

Comme on peut le constater, plusieurs éléments de ce projet sont innovants. Surtout, il montre que la beauté peut être conjuguée à la performance écoénergétique. Dans le cadre de sa mission, TEQ devrait diffuser les réalisations les plus inspirantes.

¹⁸ « Projets gagnants : Prix d'excellence en architecture 2013 », [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Site_PEA/Publications/PEA-2013-Gagnants-HD.pdf].



PARTIE 4 SUJET HORIZONTALS

Nous répondons ici aux questions communes aux trois documents de consultation que nous avons commentés, bien que les autres parties de notre mémoire comprennent également des éléments de réponse.

› Comment financer la transition énergétique à court et moyen terme et comment partager la facture ?

L'OAQ ne détient pas une expertise suffisante pour apporter une réponse détaillée, mais il peut se prononcer sur certains principes. Il semble évident que les personnes et entreprises ayant des comportements énergivores ou prenant des décisions qui nuisent à la transition énergétique devraient être mises à contribution. Il faut par ailleurs éviter de pénaliser les ménages et les entreprises les plus modestes ou ceux qui font des efforts significatifs : logement de taille modique dans des immeubles collectifs, transports actifs et collectifs, rénovation écoénergétique ambitieuse, etc.

L'étalement urbain, les maisons individuelles disproportionnées, les déplacements en auto solo, la possession de véhicules énergivores, les compagnies s'installant en périphérie sur d'immenses stationnements, les propriétaires n'entretenant pas leur bâtiment ou ne faisant pas les rénovations énergétiques indispensables pourraient ainsi financer une partie des programmes. Il est urgent de se doter de la stratégie gouvernementale en écofiscalité promise par le gouvernement.

La généralisation des étiquettes-énergie et leur obligation pour toute transaction immobilière ainsi que la diffusion des données sur la consommation des bâtiments permettrait au marché de tenir compte de la caractéristique « verte » et d'en absorber les éventuels surcoûts. Répétons-le : actuellement, au Québec, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, l'aspect durable du bâti n'a aucune incidence sur le prix de l'immobilier. Il s'agit d'y remédier.

De manière générale, l'État doit prendre ses responsabilités et investir dans cette indispensable transition énergétique. Comme nous l'avons souligné en introduction, plus on attend, plus les solutions seront chères et complexes pour la collectivité.

› Comment pourrait-on faciliter l'accès et l'utilisation des programmes d'efficacité énergétique pour aider les consommateurs d'énergie à adopter des comportements et des technologies favorables à la transition énergétique ?

Nous avons mentionné à plusieurs reprises l'idée du guichet unique et l'accompagnement des consommateurs. Il faut faire connaître nos objectifs collectifs, en plus de bien informer les citoyens et de faciliter les bonnes prises de décisions et les investissements judicieux.



› **Quels devraient être les rôles de l'État, des municipalités, des distributeurs d'énergie, des entreprises et des citoyens, et comment assurer la coordination entre ces différents acteurs pour assurer la transition énergétique du Québec ?**

TEQ devrait à l'évidence jouer un rôle de coordonnateur, que ce soit entre les différents acteurs mentionnés ou au sein même de l'État. Ce dernier devrait veiller à être exemplaire, constant et cohérent dans toutes ses interventions. L'adoption d'une politique québécoise de l'architecture irait dans ce sens.

Les municipalités ont assurément un grand rôle à jouer, car elles sont proches des citoyens et connaissent bien leur milieu. Cependant, elles n'ont pas toutes les mêmes moyens et les mêmes expertises. Il faut les accompagner et TEQ, selon nous, pourrait avoir ce mandat.

Par contre, l'OAQ s'interroge sur le rôle des fournisseurs d'énergie, du moins en ce qui concerne les programmes d'efficacité énergétique. Il nous semble étonnant qu'ils aient à la fois le mandat de vendre le plus possible d'énergie et de mettre en œuvre la diminution de la consommation. Jusqu'ici, d'ailleurs, il semble que les résultats aient été peu probants.

De façon générale, il faut éviter les actions dispersées, confuses ou contradictoires. La création de TEQ est donc une bonne nouvelle et l'organisme devrait chapeauter toutes les interventions.

› **Outre les moyens financiers, quelles devraient être les mesures à mettre en place pour mobiliser et engager la population à exercer son rôle pour assurer la transition énergétique du Québec ?**

Il faut communiquer sans relâche les avantages et les inconvénients de certains choix en matière de dépendance énergétique. Il faut surtout rendre attractives pour le plus grand nombre les solutions les plus durables, tel élever une famille dans un milieu de vie suffisamment dense, mixte et convivial. Enfin, il faut se doter d'une vision collective partagée. Répétons-le, l'adhésion au Défi 2030 et l'adoption par le gouvernement d'une politique québécoise de l'architecture qui inclut les principes du développement durable enverraient un message fort à cet égard.

La réglementation constitue aussi un outil efficace. Celle-ci doit être mise à jour et adaptée aux objectifs de la transition énergétique.

› **Quelles sont les informations et les connaissances qu'il serait primordial d'acquérir ou de développer? Comment en assurer la diffusion ou le développement de manière efficace ?**

En ce qui concerne le bâtiment, nous l'avons constaté comme TEQ : les données de consommation d'énergie sont insuffisantes ainsi que l'adéquation entre les simulations et le résultat ou encore l'efficacité des certifications ou des innovations. Attentes, résultats et déceptions doivent être diffusés plus largement afin que les concepteurs et les entrepreneurs puissent progresser. L'État pourrait jouer un rôle en diffusant lui-même de façon transparente ses données quantitatives et qualitatives.

On doit aussi parfaire les connaissances et obtenir plus de données sur les comportements des consommateurs et les mécanismes qui les influencent.

Il y aurait également lieu de mener une réflexion sur le transfert des connaissances entre la recherche et l'industrie, du moins dans le secteur de la construction.

Bien sûr, les meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs dans le monde doivent être répertoriées systématiquement et analysées à l'aune du contexte québécois.

› **Quelles seraient les mesures phares que le gouvernement pourrait mettre en place afin de démontrer son exemplarité ?**

Nous avons mentionné plus haut plusieurs de ces mesures. Il nous semble malgré tout qu'un engagement à ne plus investir dans de nouveaux liens autoroutiers et à financer en contrepartie de façon conséquente les infrastructures de transport actif et collectif, à protéger rigoureusement les terres agricoles et à situer en zone urbaine les équipements publics et ceux des sociétés d'État serait déjà un pas en avant. Cela enverrait un message éloquent de lutte contre l'étalement urbain. Rappelons que ce phénomène se poursuit au Québec et génère un gaspillage d'énergie, du point de vue du bâtiment comme de celui du transport.

CONCLUSION

En conclusion, l'OAQ réitère qu'il adhère au principe de la transition énergétique, qu'il appelle de ses vœux depuis longtemps. Il est prêt à collaborer à tout projet en ce sens et continuera à mobiliser les architectes sur le sujet. Nous espérons que, de son côté, Transition énergétique Québec bénéficiera des ressources nécessaires pour enclencher ce mouvement.

Le transport, l'aménagement du territoire, le respect de l'environnement, la consommation énergétique, la qualité de vie et la qualité architecturale sont des éléments interreliés. Améliorer l'un permet souvent d'améliorer l'autre. Il y a là des enjeux majeurs pour faire face aux engagements pris par le Québec.

L'OAQ se réjouit d'avoir eu l'occasion de s'exprimer à l'occasion de cette consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour le Québec. Nous restons à votre disposition pour apporter toute précision nécessaire.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

oaq.com